

RÈGLEMENT ANIMATION DÉCOUVERTE SOPHROLOGIE MATERNITE - NAIS'SENS & PARENTS

NAIS'SENS & PARENTS organise un atelier de découverte sophrologie maternité

1. Date des animations Cycle de plusieurs séances de 11h15 à 12h15 les 16/09/2021, 23/09/2021, 30/09/2021, 07/10/2021, 14/10/2021 et 21/10/2021.

2. Thème de l'atelier découverte de la sophrologie maternité

3. Description & lieu des animations L'atelier a lieu dans la salle de la maison des associations de la MJC de Meythet, 1er étage, 4 rue de l'aérodrome, Meythet dites "salle de la roseraie".

4. Encadrement Les ateliers sont animés et encadrés par Orlanne SUCHET, "ORLANNE-ÉCLOSION", sophrologue professionnelle et formée aux massages bien-être du bébé.

5. Durée des animations Les ateliers durent 1h environ à chaque séance.

6. Description des animations Au cours de ces 6 séances, vous apprendrez des exercices de sophrologie (mouvements associés à la respiration et visualisations positives) pour vous apaiser, vous libérer de vos tensions, accompagner vos contractions mais pas que... vous aurez également une meilleure perception de votre schéma corporel, vous favoriserez une respiration optimale avant et durant le travail, vous boosterez votre confiance en vous, en votre corps et en votre bébé, vous vous projetterez et modéliserez votre accouchement pour le vivre le plus sereinement possible quoi qu'il se passe.

7. Niveau des participants Débutant, ouvert à tous.

8. Age minimum 18 ans.

9. Nombre de participants 10 adultes maximum sauf restriction ou modification de la jauge liée aux mesures sanitaires.

10. Modalités et clôture d'inscription Les participants s'engagent à être adhérents de l'association NAIS'SENS & PARENTS et à régler la participation du cycle : 120€ par personne. Les adhésions et le règlement des ateliers sont à régler obligatoirement en ligne sur naissensetparents.fr. Les participants s'engagent à compléter le bulletin de participation pour participer à la découverte. Date de clôture d'inscription sur place en fonction du nombre d'inscrits lors du 1er jour du cycle. En vous engageant sur un cycle, vous réservez 6 dates.

Attention, en cas d'annulation de votre part moins de 3 jours avant la première date de l'atelier, aucun remboursement ne sera possible sauf si nous arrivons à vous remplacer. En cas d'annulation de votre part 4 jours avant l'atelier, des frais bancaires de remboursement seront à votre charge (entre 0.50€ et 3€ en règle générale). Le remboursement s'effectuera directement dans ce cas sur votre compte bancaire. Merci de noter que seul le coût du cycle et pas l'adhésion pourra être remboursée.

11. Consignes de sécurité et d'utilisation Les participants s'engagent à respecter le règlement intérieur et les consignes de sécurité de l'atelier. L'association NAIS'SENS & PARENTS ne pourra en aucun cas être reconnue responsable en cas d'accident lors d'un atelier ou au domicile parental suite à la participation à un atelier. En effet, l'atelier est une sensibilisation à la découverte sophrologie maternité et vous apporte des connaissances de base. Nous vous invitons vivement à mettre en pratique ces connaissances rapidement à la maison et si

besoin à vous faire accompagner pour aller plus loin dans votre pratique

Voici les points de connaissances acquis lors des ateliers :

- Une meilleure perception de son schéma corporel
- Des exercices de sophrologie pour apaiser ses peurs
- Des exercices de sophrologie pour se libérer de ses tensions
- Des exercices de sophrologie pour favoriser une respiration optimale avant et durant le travail
- Des exercices de sophrologie pour booster sa confiance en soi, en son corps et en son bébé
- Des exercices de sophrologie pour accompagner ses contractions
- Des exercices de sophrologie pour se projeter, modéliser son accouchement et le vivre le plus sereinement possible quoi qu'il se passe

12. Mise à disposition de matériel Dans l'hypothèse où NAIS'SENS & PARENTS met librement à la disposition des participants des équipements, les bénéficiaires s'engagent à les utiliser dans des conditions normales, "en bon père de famille", sous leur entière responsabilité et selon les instructions qu'ils ont reçues. A défaut, NAIS'SENS & PARENTS pourra en demander immédiatement la restitution, la réparation ou le remboursement intégral valeur neuf.

13. Annulation NAIS'SENS & PARENTS se réserve le droit d'annuler l'animation si la sécurité des participants ne peut pas être assurée notamment en cas d'impossibilité de maintenir un encadrement adapté ou d'aggravation des conditions sanitaires.

14. Exclusion La participation à l'animation implique l'acceptation pleine et totale du présent règlement, ainsi que la signature d'un bulletin de participation. NAIS'SENS & PARENTS se réserve le droit d'exclure de l'animation toute personne qui ne respecterait pas le présent règlement ou les consignes de sécurité de l'animation.

15. Information Médicale Il est conseillé aux participants qui participent à cette animation de s'assurer qu'aucune contre indication médicale les interdit d'effectuer les efforts physiques concernés. Le participant déclare sur l'honneur dans son bulletin de participation ne pas avoir eu de symptômes liés au COVID19 dans les 48 heures précédant la date de l'atelier à laquelle ils s'est inscrit.

16. Vol : Aucun recours ne peut être exercé contre NAIS'SENS & PARENTS pour les objets égarés ou dérobés sur le lieu de l'animation.

17. Cession de droit à l'image Le participant est informé que des photos de l'animation sont susceptibles d'être prises lors de l'atelier. Dans une telle hypothèse de prise de photos au titre de l'animation, le participant autorise expressément NAIS'SENS & PARENTS et la MJC de Meythet à conserver, divulguer, publier, diffuser ou exploiter les prises de vue réalisées à l'occasion de l'animation. Ces prises de vue pourront être utilisées pour la promotion et l'illustration de l'animation, ou d'autres événements de ce type et plus généralement des activités de NAIS'SENS & PARENTS et de la MJC de Meythet, dans leur intégralité ou par extrait, telles quelles ou modifiées pendant une durée de 5 années à compter de la date de l'animation. Le participant donne notamment l'autorisation à NAIS'SENS & PARENTS et de la MJC de Meythet d'exploiter, reproduire, représenter et adapter les prises de vue sur lesquelles le participant serait reconnaissable, pour toute utilisation telle que définie ci-dessus, dans le cadre de toutes opérations que NAIS'SENS & PARENTS décidera de réaliser (notamment à des fins promotionnelles et publicitaires), sous toute forme, pour l'ensemble de l'Europe, excepté dans le cas d'une diffusion sur les réseaux on-line pour laquelle la cession est mondiale. Cette cession se fait à titre gratuit.

18. Assurance NAIS'SENS & PARENTS a souscrit un contrat d'assurance garantissant les conséquences de la

responsabilité civile pouvant lui incomber en sa qualité d'organisateur de l'animation. Ce contrat d'assurance ne couvrant que les dommages engageant la propre responsabilité de NAIS'SENS & PARENTS, les participants doivent être personnellement assurés pour les dommages qu'ils sont susceptibles de se causer à eux-mêmes ou d'occasionner à des tiers. De plus nous vous rappelons qu'une assurance individuelle contre les accidents corporels est vivement conseillée pour la pratique de tout atelier comportant un risque corporel, mais devra être souscrite à titre personnel auprès de leur propre assureur par les participants.